



Assemblée générale

Distr. générale
18 mai 2004
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Point 44 de l'ordre du jour

Culture de paix

Lettre datée du 14 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 19 janvier dernier, le Ministre des affaires étrangères de la République d'Argentine, M. Rafael Bielsa, a demandé que l'Encyclique du pape Jean XXIII « *Pacem in Terris* » soit diffusée sous la forme d'un document de l'Organisation des Nations Unies.

À l'époque, les services compétents du Secrétariat nous avaient informés que l'ONU avait pour pratique de ne pas reproduire comme documents officiels de l'Organisation les publications qui existaient déjà.

C'est la raison pour laquelle nous nous permettons de demander que la présente note soit distribuée comme document de l'Assemblée générale et nous suggérons à tous les États Membres de l'Organisation de consulter l'encyclique susmentionnée (sur le site Web <www.vatican.va>).

Si nous avons pris une telle initiative c'est parce que nous souhaitons diffuser, en cette période de graves tensions internationales, un message papal vieux de plus de 40 ans mais qui conserve toute sa vigueur.

En effet, les graves questions dont se préoccupe l'ONU et qui n'ont toujours pas été résolues depuis la publication de l'Encyclique de même que les autres problèmes apparus depuis auraient de meilleures chances d'être réglés si l'on réfléchissait plus en profondeur à l'importance des principes énoncés dans cette encyclique, tels que le respect des règles morales et le besoin de vérité, de justice et de solidarité active entre les peuples et les nations.

L'Encyclique « *Pacem in Terris* » est fondée sur le respect et la prise en considération de tous les courants philosophiques, religieux et politiques qui, dans la mesure « où ils sont d'accord avec les sains principes de la raison et répondent aux justes aspirations de la personne humaine », peuvent tous comporter « des éléments positifs dignes d'approbation », comme l'indique l'Encyclique dans ses tout derniers paragraphes.



C'est essentiellement parce que l'Encyclique « *Pacem in Terris* » prône la compréhension et le respect mutuels entre tous les êtres humains, quels que soient leur statut, leur nationalité ou leurs croyances, que mon pays la considère comme un précieux document de référence sur les questions internationales, qui pourrait aider les États Membres et d'autres acteurs internationaux à affronter la conjoncture difficile que nous connaissons actuellement, et en particulier à trouver les solutions que l'ONU doit apporter à ces problèmes.

Nous espérons qu'après la célébration, l'an dernier, du quarantième anniversaire de l'Encyclique, le message du pape Jean XXIII retrouvera toute sa vigueur et deviendra une source d'inspiration pour ceux qui œuvrent à la recherche de solutions devant permettre de faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité auxquels la communauté internationale est aujourd'hui confrontée.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Cesar **Mayoral**
